

La difficile réparation du *Journal de Guingamp* à la Libération*

La percée d'Avranches, le 31 juillet 1944, a permis à la Deuxième Armée américaine et à la résistance intérieure de commencer, dès le 2 août 1944, la reconquête de la Bretagne. Mises à part quelques poches du littoral, la région fut libérée en une quinzaine de jours. Après avoir délivré Rennes le 5 août, les troupes alliées se divisèrent en deux. Une partie des troupes passa par le sud et se dirigea vers le Morbihan ; l'autre emprunta la route du nord pour aller vers Brest en passant par les Côtes-du-Nord et le département fut entièrement libéré entre le 6 et le 24 août¹. La population recouvra alors une liberté dont elle avait été privée pendant quatre ans.

La presse voyait s'ouvrir également devant elle une ère nouvelle au fur et à mesure de la libération des différents arrondissements. Pour les directeurs de journaux qui avaient réussi à préserver leurs imprimeries et qui possédaient un petit stock de papier, le seul souhait était de faire réparaître leurs titres au plus vite, non seulement pour informer la population de la suite des opérations militaires, mais aussi pour lui apporter les informations indispensables à sa vie quotidienne. C'était compter sans les mesures qui avaient été décidées par la Résistance au cours des années sombres et qui avaient été consignées par Pierre-Henri Teitgen, alors secrétaire général de l'Information, dans un fascicule connu sous le nom de *Cahier bleu*². Il y était établi que

* Je remercie la famille Anger et plus particulièrement M. André Anger et Mme Martine Debaussart-Anger pour les réponses précises apportées aux questions que j'ai pu leur poser.

¹ Selon le général commandant la III^e Région militaire, la date officielle de la libération des Côtes-du-Nord est fixée au 6 août 1944, sauf pour les cantons de Châtaudren et de Guingamp (7 août), de Pontrieux (8 août), de Plouaret (9 août), de Maël-Carhaix (12 août), de Tréguier et Lannion (15 août), de Lézardrieux (17 août) et de Matignon (Cap Fréhel) (24 août) (*Le Petit Bleu des Côtes-du-Nord*, 8 octobre 1949).

² Comprenant plus d'une cinquantaine de pages dactylographiées, *Le Cahier bleu* est ainsi appelé à cause de la couleur de sa couverture. Il fut tiré à 200 exemplaires dans la clandestinité par les soins d'Émilien Amaury, directeur de l'Office de Publicité Générale et membre du Mouvement de Résistance appelé le «Groupe de la Rue de Lille». En 1949, en réponse à une question écrite de Jean Chamant, député républicain indépendant de l'Yonne, François Mitterrand, alors secrétaire d'État à la présidence du Conseil, chargé de l'Information, a ainsi défini le statut de ce texte : «Élaboré dans la clandestinité, l'ensemble des dispositions du *Cahier bleu* n'a pas reçu force de loi, ni de décision réglementaire. Il a servi, cependant, de base à l'établissement d'une partie de la réglementation établie à la Libération.»

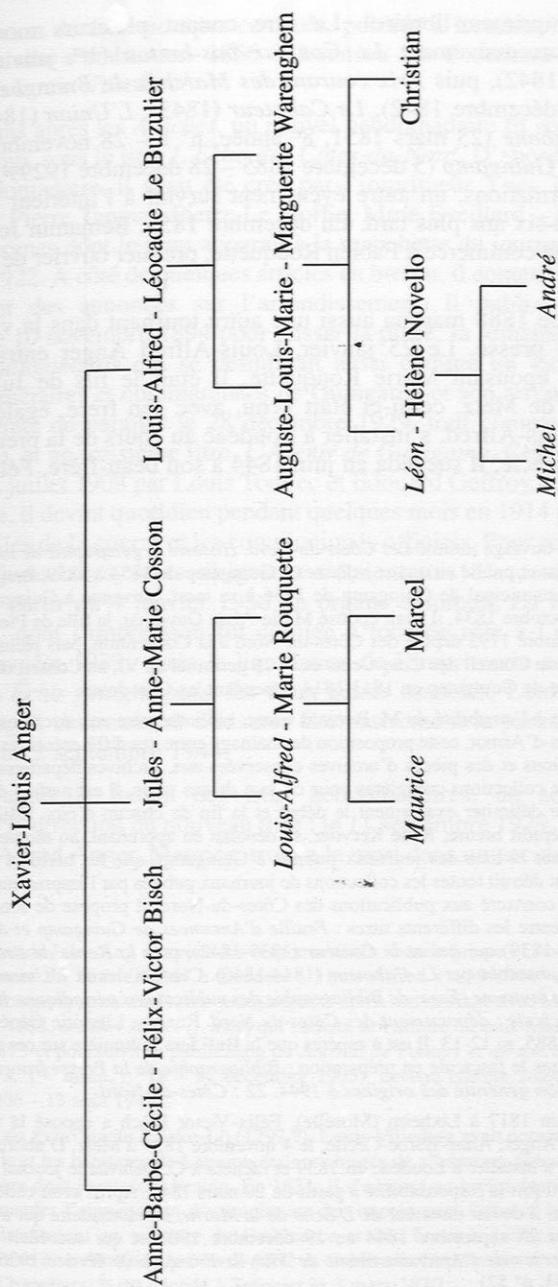
seules deux catégories de journaux pouvaient être autorisées à paraître de plein droit : d'une part, les journaux qui avaient suspendu leur parution dans les quinze jours qui avaient suivi l'armistice du 22 juin 1940 en zone nord ou dans les quinze jours qui avaient suivi le 11 novembre 1942 en zone sud ; d'autre part, ceux qui pouvaient se prévaloir d'une création dans la clandestinité avant le 1^{er} janvier 1944 ou être l'émanation d'un groupement ou d'un mouvement de résistance. Pour des raisons économiques, liées notamment à la pénurie de papier, ces journaux qui ne s'étaient pas compromis avec l'occupant ou avec le pouvoir de Vichy, durent encore attendre que leur soit donnée une autorisation de paraître. Elle leur fut délivrée dans un premier temps par les commissaires de la République. Ceux-ci avaient été choisis durant la période clandestine pour représenter l'État au fur et à mesure de la libération du territoire et régler, à tous les niveaux, les questions qui pouvaient s'y poser, en attendant l'installation du gouvernement à Paris. Pour les problèmes de l'information, leur pouvoir sans partage s'est exercé jusqu'au 15 octobre 1944. À cette date, le ministre de l'Information leur a repris la responsabilité de délivrer les autorisations de paraître.

À côté de ces journaux qui parurent assez rapidement, il y avait ceux qui avaient continué au-delà des deux dates mentionnées plus haut. Ils furent suspendus et placés sous administration provisoire. L'interdiction de paraître prenait fin à l'expiration d'un délai de trois mois si des poursuites n'avaient pas été engagées. En revanche, si un journal était poursuivi, l'interdiction était maintenue jusqu'à ce qu'une décision de non-lieu ait été prononcée ou jusqu'à la décision de justice, si des poursuites avaient été engagées. À côté des journaux autorisés à reparaître ou définitivement interdits et «enfouis à tout jamais dans la fosse commune de nos déshonneurs nationaux», selon l'expression de Pierre-Henri Teitgen, *Journal de Guingamp*, à la fois prédécesseur et successeur de *La Presse guingampaise*, fait figure d'exception dans la presse des Côtes-du-Nord. Il put reparaître, mais seulement en 1948, grâce à la ténacité de son directeur.

Successeur d'un journal du 19^e siècle

L'histoire du *Journal de Guingamp* remonte à la première moitié du 19^e siècle. Il a publié son premier numéro le 1^{er} janvier 1832 sous le titre *Affiches, Annonces et Avis divers de Guingamp et de Lannion, département des Côtes-du-Nord* et il constituait alors le premier journal d'arrondissement du département. Son fondateur, Benjamin Jollivet, était originaire de Saint-Benoît-du-Sault (Indre) où il naquit le 18 juillet 1804. Il avait fait son apprentissage d'imprimeur à Montmorillon, dans la Vienne, et il était venu s'installer à Guingamp en décembre 1831, après avoir obtenu son

Généalogie partielle de la famille Anger



(D'après les indications de Mme Martine Debaussart-Anger. En Italique, les membres de la famille Anger qui ont eu des responsabilités dans les journaux publiés à Guingamp).

brevet d'imprimeur-libraire³. Le titre connut plusieurs modifications, devenant successivement *Le Conteur bas-breton* (1^{er} janvier 1839 – 1^{er} février 1842), puis *Prix courant des Marchés de Bretagne* (8 février 1842 – 31 décembre 1842), *Le Caboteur* (1843), *L'Union* (1843 - ?), *La Presse bretonne* (23 mars 1851, 8^e année, n° 1 – 28 novembre 1885) et *Journal de Guingamp* (5 décembre 1885 – 28 décembre 1929)⁴. À côté de ces transformations, un autre événement survint à l'intérieur de l'entreprise, vingt-six ans plus tard. En décembre 1855, Benjamin Jollivet céda son fonds de commerce à Fabien Rouquette, premier ouvrier de son imprimerie.

L'année 1888 marqua aussi une autre tournant dans la vie de l'entreprise de presse. Le 25 janvier, Louis-Alfred Anger entra dans la famille en épousant Marie Rouquette. Il était le fils de Jules Anger. Originaire de Metz, celui-ci était venu, avec son frère, également prénommé Louis-Alfred, s'installer à Loudéac au cours de la première moitié du 19^e siècle. Il succéda en juin 1844 à son beau-frère, Félix Bitsch⁵,

³ Auteur d'un ouvrage intitulé *Les Côtes-du-Nord. Histoire et géographie de toutes les villes du département* et publié en quatre volumes à Guingamp de 1854 à 1859, Benjamin Jollivet fut conseiller municipal de Guingamp de 1856 à sa mort, survenue à Guingamp le 4 juin 1867. Le 14 octobre 1834, il avait épousé Marie-Anne Guyomar, la fille de Pierre Guyomar, élu le 8 septembre 1792 député des Côtes-du-Nord à la Convention, puis réélu le 23 vendémiaire, an IV, au Conseil des Cinq-Cents et, le 25 germinal an VI, au Conseil des Anciens. Il fut aussi maire de Guingamp en 1813-1814 et pendant les Cent Jours.

⁴ Nous devons à l'amabilité de M. Bernard Carré, bibliothécaire aux Archives départementales des Côtes-d'Armor, cette proposition de chaînage entre ces différents titres établie à partir des collections et des pièces d'archives conservées aux Archives départementales. Faute de disposer de collections complètes pour chacun de ces titres, il est parfois difficile, voire impossible, de délimiter exactement le début et la fin de chacun d'eux. Déjà, à la fin du XIX^e siècle, l'érudit breton, René Kerviler, se désolait en apprenant, au moment où il s'apprêtait à dresser la liste des journaux publiés à Guingamp, que les héritiers de Benjamin Jollivet avaient détruit toutes les collections de journaux publiés par l'imprimeur. Dans le fascicule qu'il a consacré aux publications des Côtes-du-Nord, il propose de son côté le chaînage suivant entre les différents titres : *Feuille d'Annonces de Guingamp et de l'Arrondissement* (1834-1839) qui devint *le Conteur* (1839-1842), puis *la Revue de Bretagne* (1842-1845) qui est absorbée par *Le Caboteur* (1844-1846). Celui-ci devint *L'Union* (1846-1851) puis *La Presse bretonne* (*Essai de Bibliographie des publications périodiques de la Bretagne. Deuxième fascicule : département des Côtes-du-Nord*, Rennes, Librairie Générale J. Plihon et L. Hervé, 1885, p. 12-13. Il est à espérer que la BnF fera la lumière sur ces modifications successives dans le fascicule en préparation : *Bibliographie de la Presse française politique et d'Information générale des origines à 1944*, 22 : *Côtes-du-Nord*.

⁵ Né le 17 juin 1817 à Lixheim (Moselle), Félix-Victor Bisch a épousé la fille aînée de Xavier-Louis Anger, Anne-Barbe-Cécile, le 4 novembre 1839 à Metz. D'abord professeur à Nancy, il vint s'installer à Loudéac en 1839 et racheta à C. Delavau le journal *L'Armorique centrale* dont il prit la responsabilité à partir du 20 mars 1840. Après avoir cédé son affaire à son beau-frère, il devint directeur de *L'Écho de la Marne*, hebdomadaire qui a paru à Vitry-le-François du 25 septembre 1844 au 19 décembre 1903 et qui succédait à *Affiches et annonces diverses de l'Arrondissement de Vitry-le-François* (8 février 1925, n° 64 – 27 décembre 1843, n° 52).

à la direction de *L'Armorique centrale*, publiée à Loudéac⁶, tandis que son frère alla s'établir en 1856 à Lannion où il racheta *Journal de Lannion* à Louis Villedieu⁷.

Six ans après les *Affiches*, un nouvel hebdomadaire fit son apparition à Guingamp, sous le titre *L'Écho des Côtes-du-Nord*. D'abord trimensuel, puis hebdomadaire, il avait été créé par l'imprimeur Yves Tanguy, puis dirigé par Pierre Tanguy, Pierre Le Goffic, Mme Éveillard – F. Bréban et Ernest Thomas dont le nom apparaît à la manchette du journal à partir du 25 mars 1922. À côté de quelques articles en breton, il contenait aussi principalement des annonces sur l'arrondissement. Il publia son dernier numéro le 10 novembre 1894 pour laisser la place, la semaine suivante, à *L'Écho guingampais* qui se définissait aussi comme un «journal d'annonces judiciaires et commerciales de Guingamp et son arrondissement». Il s'est arrêté de paraître le 28 décembre 1929, tout comme *Journal de Guingamp*, et un troisième titre, *L'Avenir de Guingamp*. Celui-ci avait été fondé le 5 juillet 1908 par Louis Toullec et Édouard Geffroy. D'abord hebdomadaire, il devint quotidien pendant quelques mois en 1914 pour publier les nouvelles de la guerre et les communiqués officiels. Pour remplacer ces trois hebdomadaires, leurs dirigeants s'étaient mis d'accord pour faire paraître à partir du 4 janvier 1930 un organe commun, *La Presse guingampaise*, dont l'impression fut confiée à tour de rôle à l'un des trois imprimeurs. En 1939, après la liquidation de l'imprimerie autrefois editrice de *L'Écho guingampais*, les deux autres associés, Louis Toullec et Alfred Anger, continuèrent d'assurer alternativement la parution du journal jusqu'au 2 septembre 1944.

Peu après la fusion des trois hebdomadaires, un accident vint endeuille la direction du nouveau titre : le 11 septembre 1929, l'un des fils de Louis-Alfred Anger, Maurice, trouva la mort dans un accident de moto.

⁶ Trois enfants de Jules Anger eurent des responsabilités dans la presse : Louis-Félix (1851-1905), directeur du *Petit Libéral* à Loudéac ; Louis-Alfred (1859-1944) qui dirigea *Le Journal de Guingamp*, puis *La Presse guingampaise* après son mariage avec Marie Rouquette le 25 janvier 1888, et Jules Anger (junior) qui racheta son affaire à Louis-Marie Le Buzulier le 20 août 1873 et poursuivit la publication de *Journal de Pontivy et de son arrondissement* (31 mai 1873, 1^{re} année, n° 18 – 31 décembre 1905), devenu ensuite *Journal de Pontivy* (7 janvier 1906 – 13 août 1944).

⁷ Né à la fin du xviii^e siècle à Saint-Lô (1797 ?), Louis Villedieu avait constaté que les services officiels et les habitants de Lannion étaient obligés de s'adresser ailleurs pour imprimer les papiers dont ils avaient besoin. En 1831, il s'adressa au préfet des Côtes-du-Nord pour lui demander l'autorisation d'y implanter une imprimerie. Celui-ci lui conseilla de s'adresser directement au ministre du Commerce et des Travaux publics. Il obtint une réponse positive à sa demande le 6 avril 1832 et établit son imprimerie et une librairie au 24, rue des Chapeliers. Il est décédé à Tréguier le 3 mars 1870.

Louis-Alfred Anger fit alors appel à son neveu, Léon Anger, qui travaillait au *Journal de Lannion*⁸. Le 2 janvier 1932, il prit la succession de l'imprimerie Anger-Rouquette. Mais selon une clause de l'acte de vente, afin de ne pas défaire l'accord conclu au moment de la création de *La Presse guingampaise*, il lui était demandé d'attendre dix ans pour exploiter, s'il en avait le désir, le titre *Journal de Guingamp*, propriété de l'imprimerie. Une clause dont il saura tirer parti au lendemain de la Libération.

L'interdiction de *La Presse guingampaise*

Suivant fidèlement les recommandations du *Cahier bleu*, Victor Le Gorgeu, commissaire de la République à Rennes, prit le 6 août 1944 un arrêté rendant applicable dans la région l'ordonnance du 22 juin 1944. Celle-ci stipulait dans le premier alinéa de son article premier : «Au fur et à mesure de la libération du territoire métropolitain, la publication de tous les journaux et périodiques ayant appliqué les consignes de l'autorité occupante ou de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'État français, est suspendue.»⁹ Comme on l'a vu plus haut, à cette date, le département des Côtes-du-Nord n'était pas encore entièrement libéré. De plus, il fallait que les nouvelles autorités nommées à la Libération et chargées de faire appliquer les décisions prises à Rennes aient eu le temps de rejoindre leur poste. Le préfet Gabriel Gamblin a pris ses fonctions le 7 août¹⁰. C'est également ce même jour que Charles Lecomte, nommé délégué départemental à l'Information le 5 août, rejoignit Saint-

⁸ Fils d'Auguste-Louis-Marie Anger, Léon Anger est né à Lannion le 10 février 1903. Tout en travaillant dans l'entreprise familiale où il a fait ses débuts à partir de 1920, il fut aussi correspondant local des deux quotidiens rennais, *L'Ouest-Éclair* et *Le Nouvelliste de Bretagne*. À la suite de la mort accidentelle de son cousin, il vint s'installer à Guingamp pour collaborer avec son oncle, avant de prendre la direction de l'imprimerie de l'ancien *Journal de Guingamp*, qu'il ressuscita après la Libération. Il le dirigea jusqu'à son départ à la retraite, en le laissant entre les mains de ses deux fils, André et Michel, entrés au journal en 1963 et en 1972. Il est décédé à Guingamp le 13 avril 1991.

⁹ *JO*, 8 juillet 1944, p. 550.

¹⁰ Gabriel Gamblin est né à Watten (Nord) le 25 août 1885. Avocat au barreau de Dunkerque, il s'était réfugié à Saint-Brieuc durant l'Occupation et fut en lien avec le Mouvement Défense de la France. Il devint préfet des Côtes-du-Nord à la Libération et resta à ce poste jusqu'au 3 juin 1945. À cette date, il fut mis à la disposition du Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes et fut notamment agent contractuel du Gouvernement militaire de la zone française d'Occupation en Allemagne jusqu'au 31 décembre 1945. Il est décédé à Dunkerque le 3 février 1973.

Briec et installa ses bureaux au 1, rue Baratoux¹¹. Enfin, le Comité départemental de Libération, que l'ordonnance du 22 avril 1944 avait institué auprès de chaque préfet pour l'assister, ne put tenir sa première réunion avant le 16 août¹². Au cours de cette réunion, il fut informé de la suspension de tous les journaux qui avaient paru durant l'Occupation, et de leur remplacement par des titres nouveaux.

La Presse guingampaise avait déjà interrompu sa parution pour quinze jours à partir du 4 août 1944, comme pour mieux marquer la rupture entre les années de guerre et la nouvelle période qui s'ouvrait devant elle. Après la libération de Guingamp, le 7 août, la direction des «Affaires civiles» alliée l'autorisa à reparaitre sous son titre. Le premier numéro de l'après-Libération publia, le 19 août, deux messages de Victor Le Gorgeu, quelques nouvelles locales, dont l'état civil, et un long reportage de Léon Anger sur la libération de la ville. «*La Presse guingampaise*, y écrivait-il, après seulement une semaine d'interruption¹³, peut aujourd'hui reparaitre

¹¹ Né le 19 septembre 1909 à Rennes et titulaire d'un diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie, Charles Lecomte enseigna ces deux matières dans le secondaire de 1928 à 1944, d'abord à Argentan (Orne), puis au lycée de Rennes, sauf durant son service militaire en 1935-1936 et au début de la guerre en 1939-1940. Nommé délégué départemental à l'Information dans les Côtes-du-Nord par Victor Le Gorgeu, il eut à constituer les dossiers des journaux à interdire et à autoriser dans le département. Lorsque, fin novembre 1944, les premières contraintes budgétaires obligèrent le ministère de l'Information à supprimer les délégations départementales pour remplacer leurs titulaires par de simples correspondants, Henri Fréville, délégué régional, le prit auprès de lui, comme adjoint. Le ministère de l'Éducation nationale aurait voulu le faire revenir à l'enseignement à partir d'avril 1945, mais les qualités qu'il avaient montrées à Saint-Brieuc et à Rennes, conduisirent le ministère de l'Information à solliciter la poursuite de son détachement. Il fut promu à la direction régionale d'Angers où il entra en fonction le 21 mai 1945. Par deux fois, en raison des restrictions budgétaires, le ministère fut obligé de diminuer le nombre de ses délégations régionales avant leur liquidation définitive le 30 juin 1948. Lorsque l'arrêté du 19 novembre 1945 supprima la direction d'Angers, Charles Lecomte fut nommé à la direction régionale de Rouen où il arriva le 14 janvier 1946. Celle-ci fut à son tour supprimée par l'arrêté du 17 janvier 1947 et son directeur, un moment prévu pour la direction de Limoges, fut finalement nommé directeur interrégional à Paris où ses responsabilités s'exercèrent sur treize départements. Il est décédé à Rennes le 13 mars 1994.

¹² Cf. LOZAC'H, Alain, *Visages de la résistance bretonne. Réseaux et mouvements de Libération en Côtes-d'Armor*, Spézet, Coop Breizh, 2003, p. 157.

¹³ Très curieusement, le journal semble avoir toujours été fâché avec sa propre histoire. Au moment de la Libération, il a connu deux semaines d'interruption puisque le n° 29 est daté du 4 août 1944 et le n° 30, du 19 août. Dans son numéro du 28 décembre 1929, en annonçant son interruption avant sa fusion avec *L'Écho guingampais* et *L'Avenir de Guingamp* pour devenir *La Presse guingampaise*, il avait aussi écrit : «*Le Journal de Guingamp* avait été fondé en 1871 et avait fait suite à *La Presse bretonne*.» Ce qui est inexact. La consultation de la collection permet de bien établir que le dernier numéro de *La Presse bretonne* est du 28 novembre 1885 et le premier numéro du *Journal de Guingamp* du 5 décembre 1885.

en toute liberté, sans cette presse étrangère et tendancieuse qui lui était imposée, mais dont n'étaient pas dupes les lecteurs avertis. Nous remercions les autorités alliées d'avoir, en ce qui nous concerne, hâté les formalités imposées à tous les journaux, en nous permettant d'être dans les premiers à pouvoir reprendre la parution de notre hebdomadaire.» Une nouvelle suspension eut lieu à partir du 28 août, à la suite d'un arrêté pris par le préfet. *La Presse guingampaise*, qui avait un numéro sous presse, daté du 2 septembre, réussit à le sortir in extremis et à le distribuer. Désormais, ses dirigeants n'avaient plus les mains totalement libres. Le 30 août, le délégué départemental avait demandé au maire de Guingamp de l'aider à trouver un administrateur provisoire pour gérer l'entreprise, en laissant entendre toutefois que cette personne pouvait être l'un des dirigeants, à condition toutefois qu'il ne se soit pas compromis avec l'ennemi durant l'Occupation.

Pendant la durée de la suspension, prévue initialement pour une durée de trois mois, la direction départementale de l'Information s'attacha, comme ce fut le cas pour tous les journaux qui avaient prolongé leur parution durant la guerre, à analyser son contenu pour y relever son degré de compromission. Son rapport, daté du 9 octobre 1944, essaya de faire la part des choses. Elle le présenta comme un hebdomadaire d'informations locales, relevant en particulier les caractéristiques de deux rubriques, l'une intitulée *Informations*, qui comprenait des nouvelles assez développées, et l'autre, *Sachez que...*, faite de nouvelles très brèves et extrêmement diverses. Toutefois, note le rapporteur, «dans le premier semestre 1941, après avoir été «neutre», autant qu'il pouvait l'être, le journal passe une série d'articles abondants et extrêmement violents sous la signature de Victor Lefranc. Ils traitent de toutes les questions du moment, en prenant pour tremplin un antisémitisme échevelé et délirant. Puis le journal retourne à sa neutralité, compte tenu des articles en provenance de la Propaganda Staffel. Il l'abandonne fin 43, jusqu'à la mi-44, pour passer à nouveau régulièrement un long article de fond qui, dans des termes beaucoup moins violents, mais en procédant toujours du même esprit, prend nettement position sur les problèmes du jour»¹⁴.

En recevant ce rapport, la direction régionale à Rennes, alors dirigée par Henri Fréville¹⁵, estima qu'il fallait saisir la Justice. Elle demanda en

¹⁴ Arch. nat., F 41 1714.

¹⁵ Henri Fréville est né le 4 décembre 1905 à Norrent-Fontès (Pas-de-Calais). Après ses études secondaires à Boulogne-sur-Mer et à Paris, il entra à la Sorbonne pour des études supérieures en histoire. C'est aussi à cette époque qu'il commença à fréquenter les cercles sillonnistes. En 1932, il est nommé professeur d'histoire au lycée de Rennes et participa à la création de groupes de réflexion, proches de la revue *Esprit*. En 1938, il participa aussi à la création de la section rennais des Nouvelles Équipes Françaises. Il fut mobilisé le

conséquence au procureur de la République près la cour de justice à Guingamp d'ouvrir une information contre le journal et ses dirigeants. Au vu des pièces présentées, elle jugeait en effet que *La Presse guingampaise* avait fait preuve d'une attitude anti-française sur les cinq points servant de canevas à ceux qui étaient chargés d'évaluer le contenu des journaux pour la période 1940-1944 : son attitude à l'égard de Vichy, de la collaboration, du STO, des alliés et du général de Gaulle et, enfin, par rapport aux Juifs. Tout au plus, concède cette accusation, peut-on relever que ses directeurs n'ont rien écrit et que la plupart des articles incriminés ont été imposés par la propagande allemande ou sont dus à la plume de quelques-uns de leurs protégés, en particulier Victor Lefranc et Victor Lefaucheu.

La cause fut assez rapidement instruite et vint devant la cour de justice début mai 1945. Celle-ci ne partagea pas le jugement du directeur régional à l'Information et prononça un non-lieu. Dans un premier temps, Léon Anger crut pouvoir faire réparaître assez rapidement *La Presse guingampaise*. Plusieurs arguments plaidaient en effet en sa faveur, parallèlement au non-lieu qui venait d'intervenir. Comme nous l'avons signalé plus haut, la direction des Affaires civiles alliée avait autorisé le journal à réparaître à la suite de la réunion de travail tenue au lendemain de la libération de Guingamp, et cette autorisation lui apportait une caution certaine. D'autre part, comme le souligna le maire de Guingamp dans une correspondance avec le délégué départemental de l'Information, la reprise de l'activité économique nécessitait la naissance assez rapide d'un journal, afin de permettre aux officiers ministériels de publier les annonces légales et judiciaires, sous peine de voir entachées de nullité les opérations qu'ils voulaient effec-

2 septembre 1939 au 270^e R.I. et fit la campagne de Belgique et de Hollande. Fait prisonnier à Dunkerque, il est déporté au stalag 4 F en Saxe d'où il est rapatrié le 31 mars 1943. À son retour à Rennes, il entra dans la Résistance et il fut désigné pour étudier ce que devrait être la presse dans la région à la Libération. Dès la libération de Rennes, le 5 août 1944, il est nommé délégué de l'Information. Il a quitté ce poste pour revenir à l'Enseignement le 1^{er} octobre 1945. Dans le même temps, il a adhéré au MRP dont il fut l'une des personnalités marquantes sur le plan départemental. En novembre 1947, il est élu conseiller municipal de Rennes et devint adjoint au maire, délégué à l'enseignement et aux beaux-arts, avant d'être élu maire en 1953 et régulièrement réélu jusqu'à 1977. Il fut aussi conseiller général du canton Rennes Nord-Est de 1958 à 1976, président du conseil général de 1966 à 1976, député de 1958 à 1968 et, enfin, sénateur de 1971 à 1980. Il a consacré sa thèse de doctorat à *L'Intendance de Bretagne (1690-1790)*, publié deux ouvrages sur son expérience à la délégation régionale de l'Information : *La presse bretonne dans la tourmente (1940-1946)* et *Archives secrètes de Bretagne 1940-1944* et évoqué son engagement politique à Rennes dans *Un acte de foi. Trente ans au service de la cité*. Il est décédé à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine) le 15 juin 1987.

tuer¹⁶. Plusieurs témoignages, venant en particulier de Georges Le Cun, chef régional de l'Armée secrète, du commandant Mathurin Branchoux, membre du Mouvement Libération-Nord et chef départemental de l'Armée secrète, de l'abbé Boulbain, des services de coordination de renseignements, de Yves Rallon, responsable clandestin du Front national..., apportaient encore toute garantie sur le comportement des dirigeants durant l'Occupation. Ils établissaient aussi que Léon Anger s'était engagé dans la Résistance en 1943, et le Front national, à qui la collection du journal avait été remise pour examen, avait fourni au Comité local de Libération une attestation spécifiant que «MM. Toullec et Anger s'étaient toujours conduits en bons Français et en bons patriotes»¹⁷.

Le directeur départemental à l'Information ne voulut pas décourager Léon Anger dans sa tentative de relancer son journal. «La lettre du maire de Guingamp d'une part, l'autorisation de paraître momentanément accordée par les autorités anglo-américaines, d'autre part, permettent de préjuger favorablement de l'attitude de votre journal», lui fit-il savoir le 13 septembre 1944. Mais, en même temps, il ne lui laissa aucune illusion, en ajoutant : «Je vous ai mis récemment au courant des mesures frappant la presse ayant continué de paraître sous l'Occupation allemande. Je ne puis qu'appliquer cette mesure.»¹⁸

Léon Anger semble avoir compris assez vite que, malgré tous les éléments positifs contenus dans le dossier de son journal, il n'arriverait jamais à surmonter les réticences des services de l'Information. Les quelques non-lieux qui avaient déjà été rendus par les cours de justice faisaient craindre un retour en force des anciens titres, et le ministère s'appropriait à durcir la législation sur ce point pour les empêcher à tout jamais de reparaître¹⁹. Un arrêté pris par le préfet à la fin de l'année, le 14 décembre 1944, acheva de le convaincre. Ce texte prononçait la levée de la suspension provisoire et de la mise sous séquestre de cinq hebdomadaires. Quatre d'entre eux furent bientôt autorisés à reparaître, mais à condition de modi-

¹⁶ Lettre du 8 septembre 1944 où il écrit notamment : «... Actuellement, MM. Toullec et Anger ont des annonces légales en suspens et seraient particulièrement heureux de pouvoir reprendre *La Presse guingampaise*.» (Arch. nat., F 41 1714.)

¹⁷ Dans une lettre datée du 11 octobre 1944, Yves Rallon écrit dans le même sens à Charles Lecomte, le délégué départemental : «Je vous confirme entièrement les termes de notre conversation de dimanche matin. MM. Anger et Toullec, codirecteurs de *La Presse guingampaise*, ont toujours fait montre de sentiments patriotiques. Il leur est même arrivé, lorsque les articles imposés par l'ennemi étaient encore plus choquants qu'à l'habitude, de ne pas paraître en prétextant le manque d'électricité...» (Arch. nat., F 41 1521.)

¹⁸ Arch. nat., F 41 1521.

¹⁹ Ce fut l'objet de l'ordonnance du 17 février 1945 qui stipule dans son article 1^{er} : «Est et demeure interdit l'usage par quiconque, sous quelque forme que ce soit, en vue de la publication de journaux ou périodiques, du titre des journaux ou périodiques qui font l'objet d'une mesure de suspension en application de l'article premier de l'ordonnance du 30 septembre 1944.»

fier leur titre antérieur. C'est ainsi que *Le Journal de Lannion* devint *L'Écho de Lannion* ; *Le Lannionnais*, *Lannion républicain* ; *Le Journal de Paimpol*, *La Presse paimpolaise* et *Le Petit Libéral à Loudéac*, *Le Courrier indépendant*. Léon Anger choisit de tenter sa chance avec *Le Guingampais*, après avoir accepté le projet de création provisoire d'un journal d'annonces.

Le projet de création du *Guingampais*

Au moment où l'année 1944 s'effaçait, l'horizon de Léon Anger semblait plutôt bouché. Les journaux patronnés par les partis politiques ou les familles spirituelles avaient pu paraître assez rapidement et leur diffusion s'étendait à l'ensemble du département²⁰. La presse d'arrondissement avait également revu le jour²¹. Seul, l'arrondissement de Guingamp ne disposait encore d'aucun journal qui lui soit propre. Malgré ses nombreuses démarches, le directeur de *La Presse guingampaise* n'avait reçu aucun signe concret de la part des nouvelles autorités lui permettant d'espérer une solution prochaine à ses préoccupations éditoriales. «Après de multiples démarches faites depuis le début de septembre 1944 au service de l'Information à Saint-Brieuc, démarches qui se terminaient invariablement par l'assurance qu'une décision ne tarderait pas, et la visite que je vous ai faite à Rennes le 17 novembre, j'étais loin de penser qu'après une mise sous séquestre de trois mois et une attente vaine de cinq mois, nous n'en serions pas plus avancés qu'au premier jour, se plaignit-il au directeur régional de l'Information à Rennes [...] Après avoir été déjà handicapé par un matériel saboté par les Allemands, après avoir connu pas mal d'ennuis, sans omettre la part payée par les miens à la cause commune, (frère prisonnier²², pro-

²⁰ *Le Combat social* pour le parti socialiste, *L'Aube nouvelle* pour le Parti communiste, *Le Patriote des Côtes-du-Nord* pour le Front national et *Renouveau* pour les catholiques.

²¹ *La Presse paimpolaise* paraissait depuis le 23 octobre 1944 ; *Lannion républicain* et *Le Courrier Indépendant* à Loudéac, depuis le 4 novembre ; *L'Écho de Lannion* depuis le 11 novembre et *Le Républicain de Dinan* depuis le 14 décembre.

²² Christian Anger, directeur de *L'Écho de Lannion*. Fils d'Auguste-Louis-Marie Anger (1872-1932) et de Marguerite Warengem (1868-1961), il est né à Lannion le 16 janvier 1913 et, après ses études secondaires, il a suivi des études commerciales. Il dirigeait le *Journal de Lannion* lorsqu'il fut mobilisé en septembre 1939. Fait prisonnier, il fut déporté en Allemagne dont il revint en juin 1945. Pendant sa captivité, son épouse, Marguerite-Marie Anger, née Bocquet le 24 août 1913 à Grenay (Pas-de-Calais), le remplaça à la direction de l'hebdomadaire, en résistant de son mieux aux pressions et aux menaces de la Propaganda Staffel. À Lannion, le journal représentait la tendance conservatrice face à *Lannion républicain*, dirigé par la famille Mauger. Malgré leur opposition, les deux hebdomadaires finirent par se rapprocher pour fusionner ensemble à partir du 7 novembre 1970 sous le titre *Le Trégor*. Christian Anger en partagea la direction avec Daric Mauger jusqu'à son départ à la retraite. Il est décédé à Lannion le 24 mars 1983. Aujourd'hui, *Le Trégor* est devenu la propriété du groupe *Ouest-France* qui l'a repris progressivement à partir de 1980.

priété de mes beaux-parents incendiée par les Allemands et dans laquelle se trouvait une partie de mes affaires personnelles, beau-frère parti en 1942 et qui, après les campagnes d'Afrique, d'Italie, débarquement du Midi, vient de tomber en brave sur le front des Vosges²³, etc.), je voudrais, puisqu'en fin de compte chaque famille aura eu à supporter sa part de sacrifices, qu'entre Français on fasse maintenant preuve de plus de compréhension, puisque l'heure n'est plus aux mesquineries d'antan.»²⁴

La seule note positive dans ce contexte assez sombre consistait en fin de compte dans l'accord reçu des autorités de l'Information pour publier un journal d'annonces, destiné aux officiers ministériels. La nécessité d'une telle publication s'était rapidement imposée au sous-préfet de Lannion. «Du fait de la suspension de ce journal [*La Presse guingampaise*], le seul paraissant dans l'arrondissement, plaïda-t-il auprès du préfet, le service des annonces légales et judiciaires ne peut plus être assuré dans la région et il en résulte de sérieux inconvénients pour les notaires, avoués, hommes d'affaires qui doivent tenir compte des délais d'insertion qui leur sont imposés par la loi. Pour remédier à cet état de choses, il y aurait intérêt, en attendant qu'une décision soit prise au sujet de *La Presse guingampaise*, à autoriser la création d'un *Bulletin d'annonces de l'arrondissement de Guingamp et des cantons limitrophes* (paraissant le samedi) habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales, ainsi que la publicité prescrite par les lois en vigueur. Ce *Bulletin* serait dirigé par M. Désiré Geslin, né le 6 septembre 1899 à Grâces (Côtes-du-Nord), imprimeur-typographe, demeurant à Guingamp. Je ne vois que des avantages à l'adoption de cette solution, et si vous partagez cette manière de voir, je vous serai obligé de bien vouloir prendre un arrêté dans ce sens.»²⁵ Ce journal vit le jour²⁶, mais il suscitait bien des réserves de la part de Léon Anger. «Pendant la mesure de suspension qui nous frappe, écrit-il au directeur régional de l'Information à Rennes, nous avons été autorisé à faire paraître un *Bulletin d'annonces*, mais c'est une mesure provisoire qui ne peut s'éterniser car, en réalité, elle ne répond pas aux besoins des hommes d'affaires. Sa diffusion en est forcément trop réduite et les résultats publicitaires insignifiants en comparaison de ceux que les avoués et officiers

²³ Le lieutenant André Novello. Lors des combats de la campagne d'Alsace, il fut tué le 27 novembre 1944 à Oberbruck (Haut-Rhin), en même temps que son adjoint, le sergent-chef Masson, tandis que leur section était complètement décimée. Le 13 novembre 2005, la commune d'Oberbruck leur a rendu hommage au cours d'une cérémonie commémorative et a apposé une plaque du souvenir sur l'église paroissiale.

²⁴ Lettre du 27 février 1945, Arch. nat., F 41 1521.

²⁵ Lettre du 13 novembre 1944, Arch. nat., F 41 1521.

²⁶ Autorisé par décision du délégué départemental à l'Information en date du 25 novembre 1944, ce *Bulletin* a paru du 9 décembre 1944 au 10 avril 1948. Une collection est conservée aux Archives départementales des Côtes-d'Armor.

ministériels obtenaient par l'hebdomadaire. Et c'est, de plus, l'impatience de ces derniers qui m'incite à venir de nouveau à solliciter votre autorité pour essayer d'aboutir à un résultat.»²⁷

Prévoyant que la parution de *La Presse guingampaise* ne serait pas facile à obtenir, Léon Anger et son confrère, Louis Toullec, avaient déjà adressé une demande et fourni les formulaires et les renseignements nécessaires au délégué départemental pour la parution d'un nouveau titre qu'ils avaient appelé *Le Guingampais*²⁸. Le non-lieu dont ils avaient bénéficié devait, dans leur esprit, permettre de faire accélérer les choses. Pour éviter tout retard administratif, ils déposèrent de nouveau le 15 mai un autre dossier où ils répondaient en particulier à toutes les questions posées par les services de l'Information concernant notamment le titre de la nouvelle publication, ses dirigeants, leurs attitudes vis-à-vis de la Résistance, leurs antécédents politiques, l'adresse de l'imprimerie, le tirage envisagé, le public concerné et sa zone de diffusion. Tout avait été préparé pour faciliter une décision rapide. Seule la date à laquelle le dossier arriva à Paris devait par la suite se révéler mal choisie.

Le 30 mai 1945, Jacques Soustelle remplaçait au ministère de l'Information Pierre-Henri Teitgen, nommé à la Justice. Outre ce changement de cabinet, une question d'Henri Fréville à la direction de la presse vint aussi freiner la décision concernant le journal. Ce service, n'étant pas sûr d'y apporter une réponse appropriée, préféra se couvrir en sollicitant un avis circonstancié auprès du service juridique du ministère, dirigé par Fernand Terrou. Le directeur régional de l'Information à Rennes voulait savoir «si le fait pour un journal d'avoir bénéficié d'un non-lieu l'autorisait à réparaître de plein droit»²⁹. La réponse revint à la direction de la presse le 6 août 1945 et fut adressée à Rennes trois semaines plus tard, le 28 août. Elle disait : «Le journal en cause, pour être autorisé à réparaître, doit présenter une requête dans les formes habituelles. La levée de l'interdiction ne peut en effet avoir d'autre résultat que celui de placer les journaux ayant été l'objet de la décision de classement dans la même position que celle des autres journaux qui doivent tous être autorisés avant de paraître.»³⁰ Ce qui signifiait en clair que si les directeurs de *La Presse guingampaise* voulaient publier ce titre ou le remplacer par celui du *Guingampais*, il leur fallait revenir au point de départ et reconstituer l'ensemble du dossier. Sans doute, la difficulté sur ce point n'était pas insurmontable. Mais, pendant ce

²⁷ Lettre du 27 février 1945. Arch. nat., F 41 1521.

²⁸ Cf. lettre du 7 mai 1945 au directeur régional de l'Information à Rennes, Arch. nat., F 41 1521.

²⁹ Note du 26 juillet 1945 de la direction de la presse au service juridique, F 41 1320.

³⁰ Arch. nat., F 41 1521.

temps, d'autres questions étaient soulevées sur le plan local, qui allaient encore retarder l'examen du journal par les services de l'information.

Yves Lavoquer, ancien résistant³¹, à la fois membre du Comité régional de presse à Rennes et du Comité départemental de Libération (CDL) à Saint-Brieuc, informa ce dernier au cours de la séance du 10 août que *La Presse guingampaise* avait bénéficié d'un non-lieu et que ses dirigeants s'apprêtaient à lancer un nouveau journal. La protestation qu'il proposait d'élever en lien avec ses collègues du CDL bloqua le dossier auprès du Comité régional pendant un mois. Les directeurs du futur journal durent de nouveau produire toutes les attestations en leur possession pour que le CDL, en sa session du 7 septembre, «après examen de ces différentes pièces, estime qu'il ne peut s'opposer à ce que le journal reparaisse, mais sous un autre nom, ainsi que la loi l'exige»³². Comme ce changement de titre avait déjà eu l'aval des deux directeurs, Henri Fréville transmet l'ensemble du dossier au ministère le 14 septembre, en apportant également son appui à la demande de parution³³. Dès lors, tout pouvait laisser croire que la route était désormais bien dégagée et que *Le Guingampais* recevrait assez rapidement l'autorisation nécessaire pour pouvoir commencer à paraître. C'était compter sans un dernier obstacle qui allait faire découvrir à ses directeurs que leur combat était encore loin d'être gagné.

Le 11 août 1945, Henri Fréville avait fait part au ministre de l'Information de son souhait de quitter la direction régionale où il se trouvait depuis la libération de Rennes et d'être remis à la disposition du ministère de l'Éducation nationale à partir du 1^{er} octobre. «Professeur agrégé d'histoire au lycée de Rennes, lui écrivait-il, inscrit sur la liste d'aptitude à l'enseignement supérieur, je voudrais soutenir ma thèse de doctorat aussitôt que possible. Pour cela, je dois disposer du maximum de mon temps.»³⁴ Dans le même temps, il se permettait de lui recommander, pour le remplacer, en accord avec le commissaire de la République, l'un de ses anciens adjoints, Maurice Le Nan. Celui-ci était originaire de Brest et tous

³¹ Voir sa biographie dans LOZAC'H, Alain, *op. cit.*, p. 322-325.

³² Arch. dép. Côtes-d'Armor, 1043 W 15.

³³ À partir de l'automne 1945, les directeurs régionaux de l'Information furent invités à joindre à tout dossier de demande d'autorisation d'un titre un questionnaire appelé «Questionnaire B» qui faisait pendant au questionnaire A, rempli par le ou les demandeurs. Dans ce document, le directeur régional indiquait notamment la quantité de papier qui serait nécessaire au nouveau journal, donnait son appréciation sur la qualité et la compétence des demandeurs et sur l'exactitude des renseignements fournis dans le questionnaire A, le public à qui il devait s'adresser et les limites de sa zone de diffusion. Il concluait par une appréciation personnelle sur l'opportunité ou non de l'autorisation. Une demande accompagnée d'un avis défavorable n'avait pratiquement aucune chance de recevoir l'autorisation de paraître du ministère.

³⁴ Arch. nat. F 41 2689.

deux s'étaient connus durant la guerre à Rennes, où Maurice Le Nan, professeur d'anglais dans sa ville natale, s'était replié à la suite de la fermeture, à Pâques 1941, de tous les établissements publics et privés après les bombardements de la ville. À la Libération, il fut choisi pour devenir délégué départemental de l'Information à Quimper et il s'y installa à partir du 20 septembre 1944, avant d'être nommé délégué régional à Lyon le 12 mars 1945³⁵. Le ministre de l'Information suivit les recommandations d'Henri Fréville et le nomma à Rennes³⁶ où il trouva, à son arrivée, toutes les affaires en cours, parmi lesquelles celle du *Guingampais*.

La relance de *Journal de Guingamp*

Trois mois après avoir reçu l'assurance que leur dossier avait bien été transmis au ministère avec tous les appuis favorables possibles, les dirigeants du *Guingampais* pouvaient légitimement s'étonner du silence de l'administration. Le 14 décembre, ils prirent un premier contact avec Maurice Le Nan pour lui faire part de leurs interrogations³⁷. Par rapport à tous les courriers qu'ils avaient reçus de l'ancien directeur, la réponse qui leur fut faite huit jours plus tard, frappe par sa brièveté et par sa sécheresse : «En réponse à votre lettre du 14 décembre par laquelle vous me demandez la parution du *Guingampais* destiné à remplacer *La Presse guingampaise*, j'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous tiendrai au courant de la décision qui interviendra dès qu'elle me sera communiquée.»³⁸

³⁵ Arch. nat. F 41 2687.

³⁶ À la suite de la suppression des directions régionales de l'Information le 31 juillet 1948, plutôt que de réintégrer l'Éducation nationale, Maurice Le Nan accepta la proposition de Jean Lecanuet, alors directeur de cabinet de Pierre Abelin, secrétaire d'État chargé de l'Information, de devenir responsable du service «Chroniques étrangères» à la direction de la Documentation, devenue par la suite la Documentation française. Après avoir pris sa retraite, il continua de se passionner pour l'histoire de la presse à la Libération, et sa prodigieuse mémoire a permis d'éclairer bien des épisodes obscurs pour des chercheurs et des historiens qu'il aimait recevoir dans sa résidence à Vincennes où il est décédé dans la nuit du 30 au 31 octobre 2002. En octobre 1976, lors d'un colloque d'historiens à Nanterre, il avait relaté son activité de délégué régional à l'Information dans une communication qui a été publiée par le doyen Godechot dans le volume de *Mélanges en l'honneur de M. Jean Prinnet*, ancien conservateur en chef du département des Périodiques à la Bibliothèque nationale : «Les directions régionales de l'Information et l'épuration de la presse française, 1944-1948».

³⁷ «Comme nous ne voyons pas très bien les causes qui peuvent désormais retarder la parution de notre hebdomadaire, alors que l'important arrondissement de Guingamp n'en a plus aucun, nous venons à nouveau vous demander d'avoir l'obligeance de vouloir bien faire le nécessaire pour qu'une décision favorable et rapide soit prise à notre sujet, d'autant plus que depuis longtemps le Ministère a reçu toutes les pièces et avis en notre faveur» (Arch. nat., F 41 1521).

³⁸ Arch. nat., F 41 424.

On peut tenter d'expliquer la brièveté de cette réponse du nouveau directeur régional par la méconnaissance du dossier, en raison de sa prise fonction assez récente. De plus, il avait vu ses responsabilités s'accroître peu de temps après son arrivée. En effet, à la suite de contraintes budgétaires, un arrêté en date du 19 novembre 1945 avait réduit le nombre des dix-neuf directions régionales à treize directions interrégionales. Celle de Rennes, en plus des quatre départements bretons qui lui étaient rattachés depuis la Libération, avait étendu ses responsabilités sur trois autres départements, autrefois dépendants de la direction d'Angers : la Loire-Inférieure, la Mayenne et la Sarthe. Enfin – ce que ne disait pas Maurice Le Nan à ses interlocuteurs – le jour même où il leur accusait réception de leur demande de renseignements, il adressait aussi une lettre au ministère pour demander le retour du dossier. Il justifiait cette décision par le fait que «le Comité de Libération des Côtes-du-Nord qui, primitivement, avait pris une attitude défavorable vis-à-vis des intéressés, était revenu sur sa position. Ceci crée un élément nouveau au crédit de MM. Toullec et Anger. Mais, ajoutait-il, l'examen de la collection du journal *La Presse guingampaise* appelant les plus grandes réserves, j'estime qu'il y a lieu de procéder à un nouvel examen de la question». À ces justifications pour faire revenir ce dossier, on peut ajouter une autre explication. Le nouveau directeur régional avait dû constater qu'il manquait une pièce dans le double conservé dans ses services : le résultat de la consultation du comité de presse. Effectivement, la liste des pièces jointes que le ministère lui renvoya le 8 janvier 1946 lui montra que cette consultation n'avait pas été faite. Sans doute, cette omission ne pouvait à elle seule justifier l'obligation de reprendre l'ensemble du dossier à nouveaux frais. Ce comité, dont l'institution avait été prescrite par le *Cahier bleu*, puis officialisée par l'ordonnance du 22 juin 1944, n'avait pas vu son existence reconduite par l'ordonnance du 30 septembre. Il continuait cependant de fonctionner à Rennes, et le directeur régional souhaitait le consulter pour éclairer son point de vue.

Par deux fois, les 23 janvier et 26 février 1946, le dossier du *Guingampais* fut examiné par cette instance régionale. Dès la fin de la deuxième rencontre, Maurice Le Nan put communiquer ses conclusions à la direction de la presse : «La Commission a considéré, fait-il savoir au ministère, que la décision du Comité de Libération et le non-lieu rendu par l'autorité judiciaire en faveur de MM. Anger et Toullec constituaient pour ces derniers un élément d'appréciation favorable à l'examen de la demande de parution introduite par eux. Néanmoins lecture ayant été donnée de certains textes parus dans *La Presse guingampaise* pendant l'Occupation, le Comité de presse a estimé que, sans qu'il ne soit nullement question de contester l'honorabilité et le patriotisme des intéressés, il paraît difficile actuellement de ranger leur demande au nombre des prioritaires. En effet, bien que MM. Anger et Toullec affirment avoir fait le

maximum pour contrecarrer une censure particulièrement rigoureuse, il est difficile d'omettre le fait qu'en subsistant, ce journal a permis l'insertion d'articles contraires aux intérêts français. De plus, il est possible qu'à l'heure actuelle il existe encore des personnes ou des organismes qui, pour des motifs divers, ne serait-ce que des difficultés matérielles et la pénurie de papier, n'ont pu faire paraître des organes qui s'étaient sabordés à l'arrivée des Allemands ou qui avaient fait l'objet de mesures d'interdiction pendant l'Occupation. Il ne paraît donc pas opportun pour le moment de donner à ce journal, dont l'attitude n'a pas été irréprochable pendant l'occupation, une sorte de priorité sur des organes qui n'ont rien ou ont peu à se reprocher.»³⁹

Après avoir reçu ces conclusions, la direction de la presse à Paris fit savoir, trois semaines plus tard, au directeur interrégional qu'elle se rangeait à son avis d'arrêter provisoirement le dossier du *Guingampais*⁴⁰. En même temps, elle lui indiquait qu'elle lui laissait le soin de prendre l'initiative du moment opportun pour le remettre sur la route qui devait le conduire à son autorisation, en particulier par le passage devant la commission instituée auprès de la Fédération nationale de la presse française⁴¹. Finalement, ce n'est que le 3 mai 1946, en réponse à une nouvelle demande d'explication de la part de Léon Anger sur les causes du blocage de son journal, que la direction régionale lui fit savoir que celles-ci étaient principalement d'ordre juridique, tout en lui fournissant en même temps une solution possible. «La difficulté réside au fond dans le fait que *Le Guingampais* est, juridiquement, la même affaire que *La Presse guingampaise*. Je ne suis pas éloigné de croire que ces difficultés seraient considérablement amoindries si *Le Guingampais* se présentait comme un journal juridiquement distinct du journal paru sous l'Occupation.»⁴²

³⁹ Arch. nat., F 41 424.

⁴⁰ Lettre du 19 mars 1946, Arch. nat. F 41 1521.

⁴¹ Cette commission trouve son origine dans la position très critique du président de la Fédération, Albert Bayet, à l'égard de l'autorisation préalable, prévue par l'article 15 de l'ordonnance du 30 septembre 1944 et justifiée par le gouvernement à cause de la pénurie de papier. Pour Albert Bayet, cette mesure était «un retour au temps de Charles X» et il ne cessa de lutter pour que la Fédération soit au moins consultée et qu'elle puisse donner son avis sur les journaux à faire paraître. Finalement, le gouvernement accéda à sa demande et créa une commission consultative de six membres : Albert Bayet ; Francisque Gay, président d'honneur de la Fédération de la Presse et directeur de *l'Aube* ; Fred Guézé, administrateur délégué de *L'Écho de la Beauce et du Perche* (Chartres) et président du syndicat des quotidiens départementaux ; Paul Favier, président de la Commission des salaires à la Fédération de la Presse ; Claude Bellanger, directeur général du *Parisien libéré* et président du syndicat de la Presse parisienne, et Jean Dorval, président de la Commission technique à la Fédération de la Presse et vice-président du syndicat de la Presse parisienne (Arrêté du 22 septembre 1945).

⁴² Arch. nat., F 41 1521.

Sans se décourager, Léon Anger reprit sa plume pour réfuter tous les arguments sur lesquels s'appuyait la direction régionale pour retarder l'examen de son dossier⁴³. Contrairement à ce qu'elle prétendait, il n'y avait pas à cette époque d'autres demandes concernant l'arrondissement. D'autre part, l'argument de la pénurie de papier pouvait être difficilement retenu en raison de son faible tirage (3 à 4 000 exemplaires) alors que d'autres titres pouvaient se permettre un nombre d'invendus assez important. Les témoignages que lui avait apportés la Résistance réfutaient l'argument d'une compromission avec la propagande allemande et montraient aussi que le journal s'était employé à limiter ses exigences dans la mesure du possible. Enfin, si le gouvernement persistait à voir dans *Le Guingampais* le successeur de *La Presse guingampaise*, leur directeur était prêt à proposer un autre titre, *Journal de Guingamp*, qu'il pouvait utiliser de plein droit depuis 1942.

Le directeur régional prit en compte l'ensemble de ces arguments et, le 29 mai 1946, fit savoir à la direction de la presse qu'il ne s'opposait plus «à ce que le dossier du *Guingampais* soit soumis à la Commission consultative de presse»⁴⁴. Le ministère de Félix Gouin vivait alors ses derniers jours. Démissionnaire le 11 juin, il fut remplacé par le premier ministre de Georges Bidault à partir du 24 juin, et les crises ministérielles qui se succédèrent ensuite ne facilitèrent guère le règlement des problèmes en suspens⁴⁵. Au début du mois d'août, le dossier du journal n'avait pas encore été transmis à la commission de la Fédération de la presse, mais la direction régionale fit savoir à son directeur qu'il pouvait espérer un règlement positif de son affaire dès la rentrée. La visite qu'effectua Léon Anger au ministère de l'Information en octobre lui apporta au contraire de cruelles désillusions. Non seulement, le dossier n'avait pas encore été transmis, mais plusieurs pièces importantes, en particulier les témoignages des différents groupements de résistance, avaient disparu. Il ne fallut donc pas s'étonner outre mesure de la réponse négative de la commission consultative : «Considérant que les demandeurs, MM. Toullec et Anger, ont fait paraître un journal sous l'Occupation, fit-elle savoir à la direction de la presse, et qu'il n'apparaît pas au dossier qu'ils l'aient fait sur ordre d'une organisation de résistance, la Commission donne un avis défavorable au journal *Le Guingampais* qui apparaîtrait comme la continuation du journal *La Presse guingampaise*.»

⁴³ Lettre du 11 mai 1946, Arch. nat., F 41 1521.

⁴⁴ Arch. nat., F 41 425.

⁴⁵ En six mois, le pays connut trois gouvernements différents. À Georges Bidault à la présidence du Conseil, succéda Léon Blum qui gouverna pendant un mois, du 16 décembre 1946 au 16 janvier 1947, avant de laisser la place à Paul Ramadier. Dans le même temps, les titulaires de l'Information furent Robert Bichet, Albert Gazier et Pierre Bourdan, jusqu'à sa disparition en mer le 13 juillet 1948, alors qu'il était en vacances au Lavandou, sur la Côte d'Azur.

Devant cette réponse négative, il ne restait plus à Léon Anger qu'à exploiter la troisième voie qu'il avait évoquée dans sa lettre du 11 mai 1946 à la direction régionale et pour laquelle celle-ci lui avait déjà adressé tous les papiers nécessaires le 4 novembre.

Lorsque le directeur de *La Presse guingampaise* fut informé du rejet de son dossier⁴⁶, la législation sur la presse venait de connaître une évolution qui allait lui faciliter les démarches. La loi du 28 février 1947 avait supprimé l'autorisation préalable⁴⁷. Même si un directeur souhaitant faire paraître un journal était toujours tributaire d'une décision gouvernementale pour l'attribution d'un contingent de papier destiné à l'imprimer, les formalités étaient néanmoins assouplies. En particulier, le dossier n'avait plus à passer pour avis devant la Commission consultative de la Fédération nationale de la presse⁴⁸. Des voix commençaient aussi à s'élever dans le département pour déplorer l'absence d'un journal dans l'arrondissement⁴⁹. Cependant, la conjoncture économique ne se prêtait guère à l'époque à beaucoup de libéralités. Depuis la Libération, le pays avait connu des crises régulières pour l'approvisionnement en papier et le gouvernement avait été obligé de demander aux journaux de réduire de moitié leur consommation à partir de janvier 1945. Peu à peu la situation s'était améliorée, et la presse avait pu adopter le grand format à partir de septembre 1945, puis, à partir de juin 1946, augmenter progressivement sa pagination et paraître, pour les quotidiens, sur quatre pages. Mais, la situation s'était ensuite de nouveau détériorée et, le 2 avril 1947, une réunion interministérielle avait évoqué l'éventualité d'une diminution des tirages ou de la pagination pour faire face à la crise. À la fin de l'année, celle-ci n'était toujours pas résorbée et le président du Conseil dut prendre un nouvel arrêté pour réduire de moitié les attributions aux journaux hebdomadaires et bimensuels⁵⁰, provoquant un concert de protestations de la part des titres ainsi frappés⁵¹.

⁴⁶ Lettre du 3 mars 1947 de la direction régionale de l'Information à Rennes, Arch. nat., F 41 1521.

⁴⁷ JO, 1^{er} mars 1947, p. 1904.

⁴⁸ Cette commission a été supprimée par l'arrêté du 22 avril 1947.

⁴⁹ Ce fut notamment le cas d'Henri Bouret, ancien résistant et député MRP des Côtes-du-Nord, qui, le 21 mai 1947, attira l'attention du ministre sur la demande du journal.

⁵⁰ JO, 1^{er} décembre 1947.

⁵¹ Voici par exemple ce qu'écrivait *Le Petit Bleu des Côtes-du-Nord* à l'adresse de ses lecteurs dans son édition du 13 décembre 1947 : « Par décision de la présidence du Conseil (à laquelle sont directement rattachés aujourd'hui les services qui constituaient autrefois le ministère de l'Information), les journaux hebdomadaires subiront une réduction de moitié de leur attribution de papier. Ils sont ainsi mis dans l'obligation ou de se réduire à une feuille ou de réduire de moitié leur tirage. Tout en élevant une ferme protestation contre la désastreuse politique économique, suivie ces derniers mois, qui crée ainsi la pénurie du papier et l'étouffement de la presse à un moment où les citoyens ont le plus besoin d'être informés, *Le Petit Bleu* devra naturellement se soumettre à la règle commune. »

Ce n'est donc qu'avec beaucoup de retard que la nouvelle demande de Léon Anger put être prise en considération. Elle avait été faite le 8 janvier 1948 et, en la transmettant au ministère le 24 janvier, le directeur régional l'accompagna du commentaire suivant : «Avis favorable. Ce journal doit réussir à Guingamp. La quantité de papier demandée est faible». La réponse tardant à venir, il dut rappeler l'existence de cette demande au début du mois de mars, en précisant qu'il avait prévu ce journal dans ses prévisions de tirages pour les journaux de son secteur⁵². Finalement le ministère de l'Information donna son feu vert⁵³ et *Journal de Guingamp* put recommencer à paraître à partir du 17 avril 1948. Huit jours plus tôt, le *Bulletin des annonces* avait publié son dernier numéro, et le préfet, Henri Avril, ancien président du Comité départemental de Libération, avait modifié son arrêté du 19 janvier 1948 pour informer tous les officiers ministériels qu'ils disposaient désormais d'un titre supplémentaire pour recevoir leurs annonces légales et judiciaires. Dans ce premier numéro, voisinant avec un magnifique *Éloge de la feuille de chou*, dû à la plume de Jacques Poujade, l'un de ses collaborateurs bénévoles⁵⁴, Léon Anger expliqua longuement, à l'intention de ses lecteurs, l'origine de son titre et les nombreux obstacles qu'il avait dû affronter pour le faire paraître. «La tâche est assez ardue, conclut-il, quand, avec des moyens très limités, il faut repartir de zéro (sans parler du préjudice causé), et ce premier numéro, je le sais, est loin d'être parfait et complet. Mais à Guingamp, comme dans la région, de dévoués concours me sont promis et nous nous efforcerons de faire un hebdomadaire intéressant et attrayant, en trouvant des chroniques qui plairont, en traitant de sujets variés, en cherchant à améliorer ce qui est déjà fait, avec le souci de vous faire aimer «votre journal» et vous le rendre sympathique. Le *Journal de Guingamp*, totalement indépendant, sera avant tout un journal d'informations et de nouvelles locales et régionales au service de tous. Rassurez-vous, ce n'est pas un journal politique, ce n'est pas le journal d'un parti ou d'un groupement. Il est libre, impartial et né d'une initiative privée.»⁵⁵

*

* *

⁵² Lettre du 2 mars 1948, Arch. nat. F 41 1371.

⁵³ Cf. note du 5 avril 1948 du directeur-adjoint des services de presse au directeur-adjoint de cabinet, Arch. nat., F 41 1371.

⁵⁴ Professeur au lycée Pavie, Jacques Poujade continua ensuite sa collaboration pendant plus de 30 ans, avant de se retirer dans le Sud-Ouest.

⁵⁵ Pour mieux rendre compte de l'augmentation de son tirage et de la géographie de sa diffusion, *Journal de Guingamp* a modifié son titre au début de 1966 pour devenir *L'Écho de l'Armor et de l'Argoat*. Ses propriétaires l'ont progressivement cédé à *Ouest-France* qui est entré dans le capital en 1991, avant d'augmenter sa participation. En 1997, par le biais de sa filiale Publihebdos, le quotidien rennais possédait 47 % des parts. Ce pourcentage est passé à 82 % en octobre 1998 et à 100 % en 2001.

L'histoire de la difficile réparation du *Journal de Guingamp* est une illustration, parmi bien d'autres exemples, des nombreux obstacles qu'ont dû surmonter les directeurs de journaux qui ont voulu faire paraître un journal au lendemain de la Libération et dont la seule culpabilité était d'avoir continué à le faire paraître durant l'Occupation. La législation mise en place à cette époque a été impitoyable à leur égard et l'on compte sur les doigts d'une main les journaux qui, ayant paru durant la guerre, ont pu paraître avec leur titre à la fin des hostilités⁵⁶. La presse reste le secteur où l'épuration a été la plus intransigeante. En 1946, Pierre-Henri Teitgen, alors ministre de la Justice, a expliqué les causes et la portée de cette révolution sans précédent, qui vit en quelques jours l'ancienne presse remplacée par de nouveaux titres. Les collaborateurs, affirma-t-il le 5 avril, dans une conférence au théâtre Marigny, sous les auspices des Conférences des Ambassadeurs, ne doivent bénéficier d'aucune circonstance atténuante, mais être sévèrement sanctionnés car «ils ont trahi la France dans son âme. La France, c'est surtout, c'est d'abord, une tradition, une culture, une vocation qui fait l'âme de ce pays. Elle est faite, cette âme, de ce long héritage d'humanisme chrétien, de cette croyance que nous avons tous en un droit naturel qui domine les hommes, les familles, les gouvernements, les nations, les États, et qui discerne pour tous le mien et le tien, mais aussi le nôtre, le mal et le bien, l'honneur... Elle est faite de cette croyance fondamentale à la primauté de l'homme qui a promesse d'éternité et qui, de ce fait, l'emporte sur tout ce qui passe, à la primauté de l'homme sur les institutions sociales, à la primauté de l'homme sur l'État lui-même car, dans notre conception française, c'est l'État qui est au service de l'homme et non pas l'homme au service de l'État.»⁵⁷

Cette «trahison de l'âme» vise évidemment au premier chef la presse qui, comme l'enseignement, contribue à forger la conscience d'un pays. Cependant, avec le recul du temps, ne convient-il pas de s'interroger sur cette «table rase», opérée sous le seul angle de la parution d'un journal sous l'Occupation et du contenu de quelques articles ? Ne fallait-il pas aussi, avant d'interdire un titre présentant quelques arguments pour sa défense, essayer d'établir les conditions de travail durant cette période, les dangers encourus pour résister aux pressions de toutes sortes de la Propaganda Staffel et l'abnégation parfois risquée de ces directeurs qui ont

⁵⁶ Parmi les quotidiens, seuls *La Montagne* (Clermont-Ferrand) et *La Croix* (Paris) bénéficièrent de l'autorisation nécessaire. Parmi les hebdomadaires, on peut citer, à Toulouse, les différentes éditions de *La Croix du Midi* qui firent l'objet de la même mesure en raison, pour certains, de l'attitude résistante de Mgr Saliège. Mais, selon d'autres sources, ce privilège aurait été le résultat de l'influence d'Alfred Coste-Floret, futur député de la Haute-Garonne à partir de 1946 et fondateur, durant la guerre, avec François de Menthon, d'un groupe de résistance qui s'allia par la suite au mouvement Combat.

⁵⁷ TEITGEN, Pierre-Henri, *Les Cours de justice*, Paris, Éd. du Mail, 1946, p. 15-16.

préfér , plut t que de saborder leur journal, continuer   donner du travail   leurs employ s et leur  viter ainsi d' tre requis par le STO ? Au cours du colloque pr c demment  voqu , Maurice Le Nan signala aussi l'uniformit  des textes l gislatifs mis en  uvre   la Lib ration, sans distinction de l'importance des titres et de la taille des entreprises vis es par les mesures d'interdiction et de s questre. «Le manich isme est une attitude confortable, dit-il, en concluant son intervention, mais l'honneur des gens n'est pas une chose que l'on pi tine all grement quand on se pr sente au nom de la morale [...] Je me rappelle mes scrupules devant des textes manifestement con us pour de grandes soci t s, et frappant avec la m me rigueur de petites entreprises, propri t s de modestes imprimeurs qui sortaient des p riodiques d'int r t local et qui restaient  berlu s de voir leur publication suspendue au profit d'une nouvelle feuille, leur mat riel mis sous s questre, leurs moyens d'existence gravement compromis.»⁵⁸

C'est sans doute le m rite de L on Anger de ne pas s' tre d courag  devant les difficult s qu'il a rencontr es pendant pr s de quatre ans, et d'avoir r ussi, avec une t nacit  toute bretonne,   redonner vie au *Journal de Guingamp*. Avec un peu de retard sur ses confr res, il l'a remis dans les rangs de cette petite presse de province envers laquelle «les historiens professent la plus grande d f rence» car elle est le «miroir aux mille facettes qui refl te la vie profonde et diverse d'une communaut  d'hommes, cette vie quotidienne, sans  clat, mais r elle qui continue inlassablement, malgr  les folies sanguinaires des C sars et les  croulements des empires.»⁵⁹

Yves GUILLAUMA

R SUM 

Tous les journaux qui ont paru sous l'Occupation dans les C tes-du-Nord, ont  t  interdits et mis sous s questre d s la Lib ration.   la diff rence de quelques hebdomadaires qui purent repara tre assez rapidement apr s avoir modifi  leurs titres, *La Presse guingampaise* ne b n ficia pas de cette possibilit , pas plus que *Le Guingampais* qui devait lui succ der. Leur directeur, L on Anger, proposa alors aux services de l'Information un autre titre, *Journal de Guingamp*, dont il avait acquis les droits en 1932 et qui fut finalement autoris    partir d'avril 1948. Les nombreuses d marches qu'il dut effectuer illustrent la suspicion dans laquelle le gouvernement et l'opinion publique tenaient ceux qui avaient publi  un journal durant l'Occupation.

⁵⁸ *Op. cit.*, p. 166.

⁵⁹ POUJADE, Jacques, « loge de la feuille de chou», *Journal de Guingamp, de son arrondissement et des cantons limitrophes*, 17 avril 1948.